

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre 1^{er}

N° 105.

SIGNALEMENT.

Le Sr. Chaunac Antoine
Sieur Delong
natif de St. Antoine
demeurant à St. Antoine
allant à Vich
âgé de 18 ans, taille d'un mètre
64 centimètres
cheveux châtain front court
sourcils châtain yeux bruns
nez ordinaire bouche moyenne
barbe naissante menton court
visage ovale teint ordinaire.

SIGNES PARTICULIERS.

une petite cicatrice
à l'indicateur de
la main gauche.

PIÈCES DEPOSÉES :

La Bernaude.

FAIT à Aurillac, le 2 août 1850.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Chaunac



Le maire de la commune de St. Antoine Canton
 de Mauv, Département du Cantal soussigné Certifie
 que Chaumal Antoine de cette Commune âgé
 de dix huit ans a été toujours de bonne
 vie et Meur, et prie M. le préfet qu'il lui
 soit délivré un passe-port pour aller en Espagne
 travailler de Jure de Long, Gerard Chaumal
 son pere s'est présenté et a donné son consentement
 et a déclaré ne pouvoir signer a cause de
 l'infirmité qu'il a au yeux.

Signalement, Chaumal Antoine du village
 de Saslombes Commune de St. Antoine pour
 aller en pleine vie en Espagne.

âgé de 18 ans
 Taille deux mètres 64 centimètres

cheveux châtains
 front couvert
 yeux bleu
 nez ordinaire
 bouche Moyenne
 Menton rond
 visage ovale
 teint peu coloré
 barbe sans être garnie
 et sans sourcils
 une petite cicatrice
 a l'indicateur de
 la main gauche

a la mairie de St Antoine
 Le 30 juillet 1840
 Berthet maire

